



# FICHE SANTÉ-SÉCURITÉ

Cette fiche santé-sécurité a été élaborée en conformité aux exigences de :  
Canada SIMDUT 2015 qui comprend la loi sur les produits dangereux modifiée (LPD)  
et le règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date de révision 12-Mar-2024

Numéro de la fiche santé-sécurité CAN-0030  
Numéro de révision : 3

## 1. Identification

### Identificateur du produit

**Nom du produit** INSECTICIDE DANITOL®  
Danitol® est une marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Ltd.

**Synonymes :** Aucun

**numéro(s) d'immatriculation** PCPA 33817

**Numéro VC :** VC-1541, VC-2154

**Description** Insecticide, acaricide

### Autres moyens d'identification

**Numéro ONU ou numéro d'identification** UN3352

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Réservé aux utilisateurs professionnels

**Restrictions d'utilisation** L'utilisation de ce produit de manière non conforme à l'étiquette de pesticide constitue une violation de la loi fédérale.

### Détails sur le fournisseur de la fiche santé-sécurité

#### Adresse du fabricant

VALENT CANADA, INC.  
201-230 Hanlon Creek Blvd  
Guelph, Ontario N1C 0A1

#### Numéro de téléphone en cas d'urgence

**Téléphone en cas d'urgence** VALENT CANADA, URGENCE SANITAIRE (24 heures) : (800) 682-5368  
TRANSPORTEUR (24 heures) : CHEMTREC (800) 424-9300 ou (202) 483-7616

## 2. Identification du (des) danger(s)

### Classification

Liquides inflammables	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Orale	Catégorie 4

Toxicité aiguë - Cutanée	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2
Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Danger d'aspiration	Catégorie 1
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



### Danger

#### Déclaration(s) de danger

Liquide combustible  
Nocif en cas d'ingestion  
Nocif en cas de contact avec la peau.  
Mortel en cas d'inhalation.  
Provoque une irritation de la peau  
Provoque une irritation grave des yeux  
Peut provoquer des anomalies génétiques.  
Peut provoquer le cancer.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Très toxique pour la vie aquatique.

#### Précautions à prendre - Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie exposée de la peau après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.  
Ne pas aspirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un lieu bien ventilé.  
Se munir d'une protection respiratoire.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter de libérer le produit dans l'environnement.

#### Précautions à prendre - Réaction

Au cas où vous auriez été exposée d'une façon ou d'une autre : Obtenir des conseils et soins médicaux.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Se rincer avec précaution les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement. Continuer de se rincer les yeux.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des conseils et des soins médicaux.

#### PEAU

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Si la peau est irritée : Obtenir des conseils et des soins médicaux.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et s'assurer qu'elle respire confortablement.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ne PAS faire vomir.

**Incendie**

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, des produits chimiques secs ou de la mousse résistante à l'alcool pour éteindre le feu.

**Déversement**

Recueillir les déversements.

**Précautions à prendre - Stockage**

Bien fermer avant de ranger.

Ranger dans un lieu bien ventilé. Bien fermer le contenant.

Ranger dans un lieu bien ventilé.

**Précautions à prendre - Élimination**

Éliminer le contenu et le contenant dans une usine d'élimination des déchets agréée.

**Autres renseignements**

Pas d'information disponible.

**3. Composition et information sur les ingrédients**

**Substance**

Sans objet.

**Mélange**

**Synonymes :** Aucun

Nom chimique	No CAS	Poids-%	Numéro d'enregistrement d'une demande au titre de la loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (N° d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt au titre de la LCRMD et date de l'exemption accordée (le cas échéant)
Solvant naphta, pétrole, aromatique lourd	64742-94-5	45 – 70	-	-
Fenprothrine	39515-41-8	15 – 40	-	-
Naphthalène	91-20-3	5-10	-	-
Alkylbenzène (C11-13)sulfonate (Br), sel de calcium	68953-96-8	1-5	-	-
Pseudocumène (1,2,4-Triméthylbenzène)	95-63-6	1-5	-	-

**4. Premiers soins**

**Description des premiers soins**

**Conseils généraux**

Présenter cette fiche santé-sécurité au médecin traitant. Au cas où vous auriez été exposée d'une façon ou d'une autre : Obtenir des conseils et soins médicaux. Des soins médicaux immédiats sont nécessaires.

**Inhalation**

L'aspiration dans les poumons peut entraîner de graves lésions pulmonaires. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'air libre. Éviter tout contact direct avec la peau. Utiliser un élément servant de barrière pour pratiquer le bouche-à-bouche. En cas de respiration difficile, (le personnel qualifié doit) administrer de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement. Un œdème pulmonaire retardé peut survenir.

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grand ouverts pendant le rinçage. Ne pas frotter la zone affectée. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement. Continuer de se rincer les yeux. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. RISQUE D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION : PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter l'aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Autoprotection du secouriste</b>	Enlever toutes les sources d'inflammation. Veiller à ce que le personnel médical soit informé des matières impliquées, prenne des précautions pour se protéger et empêcher la propagation de la contamination. Éviter tout contact direct avec la peau. Utiliser un élément servant de barrière pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser les équipements de protection individuelle tel qu'exigé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'aspirer les vapeurs ou les brouillards. Voir la section 8 pour plus d'information.

#### **Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**

<b>Symptômes</b>	Difficulté respiratoire. Toux et/ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements. Sensation de brûlure.
<b>Effets de l'exposition</b>	Peut provoquer le cancer. Effets mutagènes.

#### **Indication du besoin immédiat de soins médicaux ou d'un traitement spécial**

<b>Avis aux médecins</b>	En raison du risque d'aspiration, le vomissement ou le lavage gastrique ne doivent pas être utilisés, à moins que le risque ne soit justifié par la présence de substances toxiques supplémentaires.
--------------------------	--

### **5. Mesures de lutte contre les incendies**

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Pulvérisation d'eau. Mousse résistante à l'alcool.
<b>Incendie de grande envergure</b>	ATTENTION La pulvérisation d'eau lors de la lutte contre les incendies peut s'avérer inefficace.
<b>Moyen d'extinction non approprié</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
<b>Dangers particuliers découlant du produit chimique</b>	Conserver le produit et l'emballage vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec de l'eau pulvérisée.
<b>Données relatives à l'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs mécaniques</b>	Aucun
<b>Sensibilité aux décharges statiques</b>	Oui.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de lutte contre les incendies. Utiliser des équipements de protection individuelle.

## 6. Mesures en cas de déversement

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser les équipements de protection individuelle tel qu'exigé. Voir la section 8 pour plus d'informations. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'aspirer les vapeurs ou les brouillards.

**Autres renseignements** Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Arrêtez les fuites si vous pouvez le faire sans risque. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Endiguer bien avant le déversement de liquide pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Endiguer Imbibé d'un matériau absorbant inerte Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés

## 7. Manutention et entreposage

### Précautions pour une manutention sécuritaire

**Conseils pour une manutention sécuritaire** Utiliser des équipements de protection individuelle. Ne pas aspirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Utiliser avec une ventilation aspirante locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Bien fermer les contenants et le ranger dans un lieu sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources d'inflammation (par exemple, veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément aux réglementations nationales en vigueur. Entreposer conformément aux réglementations locales. Tenir hors de la portée des enfants. Bien fermer avant de ranger. Entreposer à l'écart des autres matériaux.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie britannique	Ontario	Quebec
Naphtalène 91-20-3	TWA : 10 ppm TWA : 52 mg/m <sup>3</sup> STEL : 15 ppm STEL : 79 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA : 10 ppm Sk*	TWA : 10 ppm Sk*	TWA : 10 ppm Peau
Pseudocumène (1,2,4-Triméthylbenzène) 95-63-6	TWA : 25 ppm TWA : 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 25 ppm	TWA : 25 ppm	TWA : 25 ppm

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Naphthalène	TWA : 10 ppm Sk*	TWA : 10 ppm Sk*	TWA : 10 ppm Sk*	TWA : 10 ppm Sk*
Pseudocumène (1,2,4-Triméthylbenzène)	TWA : 10 ppm		TWA : 10 ppm	TWA : 10 ppm

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Naphthalène	TWA : 10 ppm STEL : 15 ppm Sk*	TWA : 10 ppm	TWA : 10 ppm STEL : 15 ppm Peau	TWA : 10 ppm TWA : 50 mg/m <sup>3</sup> STEL : 15 ppm STEL : 75 mg/m <sup>3</sup>
Pseudocumène (1,2,4-Triméthylbenzène)		TWA : 10 ppm		

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Douche  
 Douche oculaire  
 Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection oculaire et faciale** Lunettes de sécurité à fermeture étanche.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements de protection appropriés. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être permis en dehors du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, le lieu de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Porter des gants appropriés et une protection oculaire et faciale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

**État physique** Liquide  
**Apparence** Suspension  
**Couleur** Ambre clair  
**Odeur** Aromatique  
**Seuil olfactif** Pas d'information disponible.

<u>Propriétés</u>	<u>Valeur</u>	<u>Remarques • Méthodes</u>
pH	5,2	@ à 25 °C
pH (sous forme de solution aqueuse)		<b>Point de fusion/point de congélation :</b> Aucune donnée disponible
Aucune connue		<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :</b> Aucune donnée disponible
Aucune connue		<b>Point d'éclair</b> 70 °C/158 °F
Aucune connue		<b>Taux d'évaporation</b> Aucune donnée disponible
Aucune connue		<b>Inflammabilité</b> Aucune donnée disponible
		<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>

Aucune connue	<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
	<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Tension de vapeur :</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Densité de vapeur relative</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Températures d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible
Aucune connue	<b>Température de décomposition</b>	
Aucune connue	<b>Viscosité cinématique</b>	5,13 cP à 20 °C, 3,11 cP à 40 °C
Aucune connue	<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible

**Autres renseignements**

<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de ramollissement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Teneur en COV</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité du liquide</b>	0,962 g/mL (8,025 lb/gal) @ 20 °C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans le cadre d'un traitement normal.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu sur la base des renseignements fournis

**11. Informations toxicologiques**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Information sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. L'aspiration dans les poumons peut entraîner de graves lésions pulmonaires. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut être nocif par inhalation. (sur la base des composants). Peut être nocif en cas d'inhalation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Peut causer des irritations Cause une irritation grave des yeux (sur la base des composants). Peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et des douleurs.
<b>Contact avec la peau</b>	L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou des gerçures de la peau. Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Cause une irritation de la peau (sur la base des composants).
<b>Ingestion</b>	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Possibilité d'aspiration en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions pulmonaires en cas

de déglutition. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumopathie. Peut être mortel en cas de déglutition et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. (sur la base des composants).

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Difficulté respiratoire. Toux et/ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer des rougeurs et un larmolement.

**Toxicité aiguë** Toxique en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Peut être nocif par inhalation.

**Mesures numériques de toxicité**

**DL50 orale** 66 mg/kg (rat)  
**DL50 cutanée** > 2000 mg/kg (rat)  
**CL50 par inhalation** 1.21 mg/l

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 orale	DL50 dermique	CL50 par inhalation
Solvant naphta, pétrole, aromatique lourd 64742-94-5	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin )	> 590 mg/m <sup>3</sup> (rat ) 4 h
Fenprothrine 39515-41-8	= 18 mg/kg (rat)	-	> 556 mg/m <sup>3</sup> (rat) 4 h
Naphthalène 91-20-3	= 1110 mg/kg (rat)	= 1120 mg/kg (lapin)	> 0,4 mg/L (rat) 4 h
Alkylbenzène (C11-13)sulfonate (Br), sel de calcium 68953-96-8	-	1000 à 1600 mg/kg (rat)	-
Pseudocumène (1,2,4-Triméthylbenzène) 95-63-6	= 3280 mg/kg (rat)	> 3160 mg/kg (lapin)	= 18 g/m <sup>3</sup> (rat) 4 h

**Effets retardés et immédiats,et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**

**Corrosion/irritation de la peau** Classification basée sur les données disponibles pour les ingrédients. Cause une irritation de la peau

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose effective	Durée d'exposition	Résultats
Test OCDE n° 425 : Toxicité orale aiguë Méthode des charges croissantes et décroissantes	Rat	Orale	66 mg/kg		Catégorie 3 GHS
Toxicité cutanée aiguë	Rat	Peau	> 2000 mg/kg		Catégorie 5 du système général harmonisé de classification
Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillards)	Rat	Exposition par inhalation	1,21 mg/L	4 heures	Catégorie 4 du système général harmonisé de classification
Irritation des yeux	Lapin				Moyennement irritant
Sensibilisation	Cochon d'Inde	Dermique			Négatif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification basée sur les données disponibles pour les ingrédients. Cause une irritation grave des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Pas d'information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Contient un mutagène connu ou suspecté. Classification basée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut provoquer des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité** Contient un agent cancérogène connu ou suspecté. Classification basée sur les données

disponibles pour les ingrédients. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a répertorié un ingrédient comme cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Fenpropathrine 39515-41-8	-	Groupe 2A	-	X
Naphthalène 91-20-3	A3	Groupe 2B	Raisonnablement anticipé	X

**Légende :**

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - Cancérogène pour les animaux

**CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer)**

Groupe 2A - Probablement cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Probablement cancérogène pour l'homme

**NTP (Programme national de toxicologie)**

Raisonnablement anticipé - Raisonnablement anticipé comme étant cancérogène pour l'homme

**Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor (Administration de la sécurité et de la santé au travail du ministère américain du travail)**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Pas d'information disponible.

**STOT - exposition unique** Pas d'information disponible.

**STOT - exposition répétée** Pas d'information disponible.

**Effets sur les organes cibles** Foie, Reins, Système respiratoire, Yeux, Peau, Système nerveux central, Sang.

**Danger d'aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12. Informations écologiques**

**cotoxicité** Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Solvant naphta, pétrole, aromatique lourd 64742-94-5	-	CL50 : = 19 mg/L (9 h, Piméphales promelas) CL50 : = 2,34 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL50 : = 1740 mg/L (96 h, Lepomis macrochirus) CL50 : = 45 mg/L (96 h, Piméphales promelas) CL50 : = 4 1mg/L (96 h, Piméphales promelas)	-	CE50 : = 0,95 mg/L (48 h, Daphnia magna)
Fenpropathrine 39515-41-8	Algues vertes ErC50 (0 - 72 h) > 0,59 mg/L	Truite arc-en-ciel : CL50 (96 h) 0.00075 mg/L	-	Daphnia magna : CE50 (48 h) 0,080 mg/L
Naphthalène 91-20-3	-	CL50 : 5,74 - 6,44 mg/L (96 h, Piméphales promelas) CL50 : = 1,6 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL50 : 0,91 - 2,82 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL50 : = 1,99 mg/L (96 h, Piméphales promelas) CL50 : = 31,0265 mg/L (96 h, Lepomis macrochirus)	-	CL50 : = 2,16 mg/L (48 h, Daphnia magna) CE50 : = 1,96 mg/L (48 h, Daphnia magna) CE50 : 1,09 - 3.4 mg/L (48 h, Daphnia magna)

Pseudocumène (1,2,4-Triméthylbenzène) 95-63-6	-	CL50 : 7,19 - 8,28 mg/L (96 h, Piméphales promelas)	-	CE50 : = 6,14 mg/L (48 h, Daphnia magna)
---	---	--	---	---

**Persistance et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation**

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvant naphta, pétrole, aromatique lourd 64742-94-5	6,5
Naphthalène 91-20-3	3,4
Alkylbenzène (C11-13)sulfonate (Br), sel de calcium 68953-96-8	4,595
Pseudocumène (1,2,4-Trimehtylbenzène) 95-63-6	3,63

**Autres effets indésirables** Pas d'information disponible.

**13. Données sur l'élimination**

**Méthodes d'élimination**

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les contenants vides.

**14. Informations sur les transports**

**TDG**

**Numéro ONU ou numéro d'identification** UN3352  
**Nom d'expédition approprié de l'ONU** Pesticide pyréthriinoïde, liquide, solution toxique  
**Classe(s) de danger pour le transport** 6,1  
**Classe de danger subsidiaire** 6,1  
**Groupe d'emballage** III  
**Dispositions particulières** 16  
**Nom du polluant marin** Solvant naphta, pétrole, aromatique lourd.  
**Description** UN3352, Pesticide pyréthriinoïde, liquide, solution toxique, 6.1, III

**DOT**

**Numéro ONU ou numéro d'identification** UN3352  
**Nom d'expédition approprié** Pesticide pyréthriinoïde, liquide, solution toxique  
**Classe(s) de danger pour le transport** 6.1  
**Classe de danger subsidiaire** 6.1  
**Groupe d'emballage** III  
**Quantité à déclarer (RQ)** (Naphthalène : RQ (kg) = 45.40) Naphthalène : RQ (lb) = 100.00  
**Quantité à déclarer (KG) (calculée)** Naphthalène : RQ (kg) = 754,15  
**Quantité à déclarer (lb) (calculée)** Naphthalène : RQ (lb) = 1661,00  
**Polluant marin DOT** M.  
**Polluant marin** Fenpropathrine  
**Description** UN3352, pesticide pyréthriinoïde, liquide, solution toxique (Fenpropathrine), 6.1, III  
**Dispositions particulières** IB3, T7, TP2, TP28  
**Numéro du guide d'intervention d'urgence** 151

**ICAO (air)** Non réglementé

**IATA**

Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3352
Nom d'expédition approprié de l'ONU	Pesticide pyréthri-noïde, liquide, solution toxique
Classe(s) de danger pour le transport	6.1
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	III
Code ERG	6L
Dispositions particulières	A3, A4
Description	UN3352, Pesticide pyréthri-noïde, liquide, solution toxique, 6.1, III (Naphthalène)

**IMDG**

Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3352
Nom d'expédition approprié de l'ONU	Pesticide pyréthri-noïde, liquide, solution toxique
Classe(s) de danger pour le transport	6.1
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	III
EmS-No.	F-A, S-A
Dispositions particulières	61, 223, 274
Polluant marin	P
Description	UN3352, Pesticide pyréthri-noïde, liquide, solution toxique (Solvant naphta, pétrole, aromatique lourd, Fenpropathrine), 6.1, III (Naphthalène), Polluant marin

**15. Informations relatives à la réglementation**

**Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

**Règlements internationaux**

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Sans objet
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Sans objet
La Convention de Rotterdam	Sans objet

**Inventaires internationaux**

TSCA	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
DSL/NDSL	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
EINECS/ELINCS	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
ENCS	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
IECSC	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
KECI	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
PICCS	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
AIIC	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
NZIoC	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.

**Légende :**

- TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire.
- DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes/ Liste européenne des Substances chimiques notifiées
- ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles du Japon
- IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes de Chine
- KECI - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de Corée
- PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
- AIIC - Inventaire des produits chimiques industriels d'Australie
- NZIoC - Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande

## 16. Autres renseignements

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé 2</b>	<b>Inflammabilité 2</b>	<b>Instabilité 0</b>	<b>Dangers spéciaux -</b>
<b>MIS</b>	<b>Dangers pour la santé 2</b>	<b>Inflammabilité 2</b>	<b>Dangers physiques 0</b>	<b>Protection personnelle X</b>
<i>Légende Étoile des risques chroniques</i>		<i>* = Risque chronique pour la santé</i>		

### Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche santé – sécurité

#### **Légende de la section 8 : Contrôle de l'exposition et protection personnelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à Court Terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation de la peau

#### **Principales références bibliographiques et sources des données utilisées pour élaborer la présente fiche santé-sécurité**

Agence pour les substances toxiques et le registre des maladies (ATSDR)  
U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database (Base de données ChemView de l'environnement)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Agence de protection de l'environnement (EPA des États-Unis)  
Niveaux directeurs d'exposition aiguë (AEGL(s))  
Agence américaine pour la protection de l'environnement, Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides  
Agence américaine pour la protection de l'environnement, Produits chimiques à haut volume de production  
Journal sur la recherche alimentaire  
Base de données des substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCRID)  
National Institute of Technology and Evaluation (NITE) (Institut national de technologie et d'évaluation)  
Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS) ( Programme national australien d'évaluation et de notification des produits chimiques industriels)  
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)  
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)  
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED) (Base de données PubMed de la Bibliothèque nationale de médecine)  
Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)  
New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID) (Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques de la Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, Publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Programme de produits chimiques à grande production de l'Organisation de coopération et de développement économiques  
Ensemble de données d'information sur l'examen préalable de l'Organisation de coopération et de développement économiques  
Organisation mondiale de la santé

**Date de révision** 12-mar-2024

**Note de révision** Pas d'information disponible.

#### **Clause de non-responsabilité**

Les renseignements que contient cette fiche santé-sécurité (FSS) sont fournis de bonne foi et étaient jugés exacts au moment de la préparation de la FSS. Toutefois, dans les limites de la loi applicable, Valent Canada Inc. et ses filiales ou sociétés affiliées ne donnent aucune garantie supplémentaire et ne font aucune représentation, et n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité de tels renseignements. De plus, dans les limites de la loi applicable, ni Valent Canada Inc ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées ne déclare ou ne garantit que ces renseignements ou ce produit peuvent être utilisés sans violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure où un usage particulier et une information particulière sont expressément stipulés sur l'étiquette du produit, il incombe à l'utilisateur de déterminer l'adéquation de ces renseignements à son usage particulier du produit. Au besoin, veuillez communiquer avec Valent Canada Inc pour confirmer que vous disposez de l'étiquette et de la FSS les plus récentes. Cette FSS fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, agents d'intervention et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit lors d'activités généralement autres que l'utilisation de ce dernier, comme l'exige le SIMDUT Canada 2015 qui comprend la loi sur les produits dangereux modifiée (LPD) et le règlement sur les produits dangereux (RPD). L'étiquette du produit fournit des informations précises pour l'utilisation normale du produit. Toute classification des risques et toute information appropriée sur les précautions, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination sont stipulées sur cette étiquette, sur l'étiquette accompagnant le pesticide ou dans la référence mentionnée sur l'étiquette.

**Fin de la fiche santé-sécurité**